



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2023, le 20 Juin à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 14/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/06/2023.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Johann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé avant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André

Excusé : M. PELLETIER Laurent

Secrétaire de séance : M. FRANCAERT Jean-Luc

D2023_33 – Tarifs de la location de la salle des fêtes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération D2019_52 du 29 octobre 2019 fixant les tarifs de la salle des fêtes à la suite de la suppression de la régie de recette.

Le Maire propose d'ajouter que le personnel communal pourra bénéficier du tarif " Commune ".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **dit** que les tarifs de location pour la salle des fêtes :

Tarifs de location	le Week-end		Vin d'honneur	Association (Réunion)
	petite salle 47 m ²	grande salle 118 m ²		
Hors commune	150 €	300 €	150 €	50 €
Commune et personnel communal	100 €	200 €	100 €	gratuit

– **maintient** les tarifs de cautions pour la location de la salle des fêtes :

- une **caution de 500 €** pour la location de la salle,
- une **caution de 100 €** pour le ménage.

– **demande** la signature d'un contrat de location de la salle **et** une attestation d'assurance responsabilité civile.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/06/2023

Le Maire

M. André POISSON



Le secrétaire de séance,
M. FRANCAERT Jean-Luc